

## **Convention de partenariat entre le PNUD et le CCDH pour la réalisation d'une étude sur le droit au développement au Maroc**

### **Actualité Maroc**

Posté par: Visiteur

Publié le : 21-01-2009 20:12:16

**Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Conseil Consultatif des droits de l'Homme (CCDH) ont signé, mardi à Rabat, une convention de partenariat pour la réalisation d'une étude intitulée "Le Droit au Développement au Maroc : entre Objectifs du Millénaire pour le Développement et le Pacte International des Droits Economiques et Sociaux et Culturels".**

Cette convention a été signée par le président du CCDH, M. Ahmed Herzenni, et Mme Aliaa Abdelghani Dali, représentant le PNUD, en présence du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies, M. Mourad Wahba, ainsi que des membres du conseil.

Cette étude a pour principal objectif de mettre en lumière l'interdépendance entre développement humain et droits humains à tous les niveaux socioéconomique, politique, culturel et environnemental dans le but de promouvoir l'intégration de l'approche droit de l'Homme dans les programmes et politiques publiques en rapport avec le développement.

Cette convention ambitionne également d'initier le débat autour des possibilités d'élaboration d'un tableau de bord où seront intégrés de manière complémentaire les indicateurs de développement Humain et ceux des Droits de l'Homme.

Ce tableau de bord devrait ainsi permettre la mesure des impacts des politiques publiques sur le progrès social et de prendre les mesures correctives nécessaires le cas échéant, non seulement à travers des indicateurs de développement mais également au regard du référentiel droits de l'Homme.

L'étude sera consacrée aux quatre secteurs prioritaires de développement humain au Maroc en l'occurrence le droit au travail, le droit à l'éducation, le droit à la santé et le droit au logement.

Intervenant à cette occasion, M. Herzenni a estimé que la signature de cette convention revêt une importance pour le Conseil compte tenu que l'action du CCDH a été axée sur les droits civiques et politiques en particulier les violations graves des droits de l'homme relevant que cette convention permettra au conseil de se pencher sur le traitement d'une nouvelle génération de droits notamment les droits ayant trait au domaine économique, social, culturel et de développement.

Cette étude constitue, a-t-il poursuivi, une occasion pour faire le point sur la situation de ces droits

tant au plan des réalisations et qu'à celui des dispositions à entreprendre pour les promouvoir, soulignant qu'un programme d'action sera élaboré par le CCDH pour activer la consécration de ces droits.

Le président du CCDH a indiqué que l'étude sera réalisée en quatre mois relevant que les différents départements gouvernementaux concernés et la société civile y participeront pour l'étoffer et mettre en place une vision méthodologique susceptible d'être concrétisée sur le terrain.

De son côté, Mme Abdelghani Dali a souligné que cette étude s'inscrit dans le cadre du programme des Nations unies pour améliorer la bonne gouvernance, la consécration du concept du développement humain et la lutte contre la pauvreté.

Elle a ajouté, dans une déclaration à la MAP, que cette étude qui consacre la coopération entre le PNUD et le CCDH vise la concrétisation du concept du droit au développement à partir des Objectifs du Millénaire pour le Développement et le Pacte International des Droits Economiques et Sociaux et Culturels.

MAP